



Comment passer du régime communautaire au régime séparation biens

Par **natxo_old**, le **27/07/2007** à **09:56**

Bonjour,
Je suis mariée sous la communauté de biens et je souhaiterais modifier ce régime afin d'être sous la séparation de biens. Comment dois-je faire?
Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Par **Upsilon**, le **27/07/2007** à **13:58**

Bonjour et bienvenue sur notre site !
Pour **changer de régime matrimonial**, il faut IMPERATIVEMENT passer chez un notaire, qui non seulement vous conseillera et vous guidera, mais fera en sorte que le changement de régime soit effectif et opposable à tous.
Toutefois, il faut que vous soyez conscient qu'au moment du changement, il faudra dissoudre le précédent, ce qui inclut donc partage de tous les biens de votre communauté, avec toutes les conséquences juridiques sur vos droits de propriété que cela entraîne (Ex: Un bien immobilier commun peut passer dans le patrimoine propre d'un époux, qui sera alors seul propriétaire de l'immeuble. L'autre époux n'aura plus son mot à dire dans la gestion, sauf cas exceptionnel du logement familial ou de la gestion contraire aux intérêts de la famille.).
Il faudra en outre l'accord des 2 époux, vous ne pouvez pas le changer seule !
Cordialement,
Upsilon.